

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 6 AVRIL 2020, À 20 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND À HUIS CLOS (SUITE AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT À CAUSE DE LA PANDÉMIE COVID-19)

Sont présents par téléconférence :

Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5

Sont présents physiquement en respectant la distanciation exigée de 2 mètres :

Robert Bertrand, Maire
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. FACTURES REÇUES
7. RAPPORTS
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur
 - 8.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 8.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
8. RÉOLUTION POUR LE MTMDT
9. DÉPART DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT
10. EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT ET RESPONSABLE DE LA VOIRIE
11. SUSPENSION DES INTÉRÊTS ET REPORT DU VERSEMENT DE MAI À JUIN
12. APPUI AU MAIRE DE MONTEBELLO VIA LA FONDATION CHARLES-BRUNEAU
13. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)
14. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)
15. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY POUR LA DEMANDE DE RÉPARATION POUR LE PONT BURNS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2020-04-040

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

2020-04-041

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2020-04-042

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Ian de Cotret Brazeau et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Chèques numéro 11655 à 11680 : | 67 806.58 \$ |
| Paiements en ligne : | 8 336.30 \$ |
| Paies : | 10 781.35 \$ |
| Grand total : | 86 924.23 \$ |

Adoptée à l'unanimité

6. FACTURES REÇUES

2020-04-043

ATTENDU la réception des factures de plus de 3 500\$ suivantes;

- Marcil-Lavallée 12 072.38 \$
- Municipalité de L'Ange-Gardien 5 353.19 \$
- Infotech 6 421.35 \$

ATTENDU QUE les crédits sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

7. RAPPORTS

7.1 Rapport de l'inspecteur

| Numéro | Adresse | Nature | zonage |
|-----------|---------------------|----------------------|--------|
| 2020-0301 | 441 Riv. Blanche | démolition | 14-V |
| 2020-0302 | 203 Monaghan | Abattage d'arbres | 8-AD |

7.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

| Nombre d'intervention | Lieu | Type d'intervention |
|--------------------------|------|---------------------|
| N/A | | |

7.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

8. RÉOLUTION POUR LE MTMDET

2020-04-044

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de \$75 439 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation d'effectuer une reddition de compte à l'intérieur du rapport financier avant le 15 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret Brazeau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** la municipalité de Mayo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier

Adoptée à l'unanimité

9. DÉPART DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

2020-04-045

ATTENDU QUE les membres du conseil et l'inspecteur en bâtiments et en environnement se sont mis d'accord pour mettre fin à l'embauche de monsieur Carson en date du 13 mars 2020;

ATTENDU QUE l'entente stipule que le conseil offre une indemnité de départ à hauteur de 28 semaines de travail, soit 1 mois par année de services (7 ans de services);

ATTENDU QUE ce conseil désire remercier monsieur Carson pour ses 7 ans de services au sein de la municipalité de Mayo et lui souhaite une belle retraite bien méritée;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Ian de Cotret Brazeau **ET résolu QUE** ce conseil accepte de mettre fin à l'emploi de monsieur Michael Carson à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement

Adoptée à l'unanimité

10. EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT ET RESPONSABLE DE LA VOIRIE

2020-04-046

ATTENDU QUE le conseil accepte de procéder à l'embauche de madame Chantal Robinson à titre d'inspectrice en bâtiments et en environnement et responsable de la voirie;

ATTENDU QUE madame Robinson cumule un bagage de 6 ans à titre d'inspectrice en bâtiments et en environnement dans une autre municipalité;

ATTENDU QUE le conseil et madame Robinson se sont mis d'accord sur le taux horaire et les avantages de cette dernière, détails qui seront mis au dossier de l'employée;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET résolu QUE** ce conseil accepte l'embauche de madame Chantal Robinson à titre d'inspectrice en bâtiments & en environnement et responsable de la voirie

Adoptée à l'unanimité

11. SUSPENSION DES INTÉRÊTS ET REPORT DU VERSEMENT DE MAI À JUIN DÛ À LA PANDÉMIE DU COVID-19

2020-04-047

ATTENDU QUE la pandémie du Covid-19 mobilise l'ensemble des citoyens à l'échelle mondiale tel que stipulé dans le décret no. 177-2020 du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens sont confinés à la maison sans revenu et avec peu de ressource;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** les taux d'intérêts et pénalités tel que stipulé dans la résolution no. 2019-12-148 au montant de 15% sont suspendus et sont fixés à 0% jusqu'à l'expiration du décret no. 177-2020 du 13 mars 2020 **ET QUE** le versement du 20 mai 2020 (tel que stipulé dans la résolution no. 2019-12-149 soit reporté au 20 juin 2020

Adoptée à l'unanimité

12. APPUI AU MAIRE DE MONTEBELLO VIA LA FONDATION CHARLES-BRUNEAU

2020-04-048

ATTENDU QUE le maire de Montebello, monsieur Martin Deschênes a accepté de relever le défi de parcourir 1000 km à vélo et sollicite les municipalités de la MRC de Papineau pour amasser des fonds pour la 25^e édition du tour CIBC Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE le fils de monsieur Deschênes fait partie de ceux qui ont gagné la bataille contre le cancer et aujourd'hui il est en parfaite santé;

ATTENDU QUE grâce à ces fonds l'engagement de monsieur Deschênes est d'offrir aux enfants atteints d'un cancer « un futur en santé »

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Ian de Cotret Brazeau, **ET** résolu **QUE** ce conseil appui le maire de Montebello et le félicite pour son geste et ses démarches, et lui accorde un montant de 200\$ pour la fondation Charles-Bruneau

Adoptée à l'unanimité

13. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)

2020-04-049

ATTENDU les inondations qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Mayo au printemps 2019;

ATTENDU le décret 403-2019 et ses modalités d'allocation de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages au 10 chemin du Pignon-Vert (matricule 9361 99 7434, lot 4652887) ne permet pas au sinistré (propriétaire) de réparer ou de reconstruire sa résidence;

ATTENDU QUE pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire doit céder, à la municipalité de Mayo, la propriété (terrain) où la résidence ne peut être conservée;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la procédure de cession de terrain du 10 chemin du Pignon-Vert (matricule 9361 99 7434, lot 4652887) soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret Brazeau **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET résolu QUE** ce conseil :

- Accepte la cession de terrain pour 1\$, après que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu les permis nécessaires et d'avoir effectué tous les travaux de démolition de sa résidence, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec.
- Accepte que le cessionnaire à même l'acte de cession, affecte le terrain cédé d'un droit de passage, en faveur des lots 4 652 893 et 4 652 894, Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Papineau, demeurant sa propriété. Ledit droit de passage devra affecter seulement cette partie du lot 4 652 887, Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Papineau, mesurant plus ou moins huit (8) mètres dans ses lignes sud-ouest et nord-est par six (6) mètres dans ses lignes nord-ouest et sud-est et bornée vers le nord-ouest par le chemin de la Rivière la Blanche ; vers le sud-ouest par le lot 4 652 885 ; vers le sud-est par la Rivière la Blanche et vers le nord-est par le résidu dudit lot 4 652 887.
- Autorise le maire et la directrice générale à signer tous les actes d'acquisitions dudit terrain vacant, sujet audit droit de passage, requis pour donner suite à la demande.

Cette autorisation est valable tant et aussi longtemps que le décret 403-2019 demeure en vigueur et sous réserve de toutes autres conditions qui pourraient s'ajouter ou modifier le décret 403-2019, étant entendu que le propriétaire du terrain concerné devra rencontrer toutes les exigences qui y sont prévues.

Adoptée à l'unanimité

14. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)

2020-04-050

ATTENDU les inondations qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Mayo au printemps 2019;

ATTENDU le décret 403-2019 et ses modalités d'allocation de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages au 60 chemin Desjardins (matricule 9362 98 9981, lot 4652807) ne permet pas à la sinistrée (propriétaire) de réparer ou de reconstruire sa résidence;

ATTENDU QUE pour obtenir l'allocation de départ, la propriétaire doit céder, à la municipalité de Mayo, la propriété (terrain) où la résidence ne peut être conservée;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la procédure de cession de terrain du 60 chemin Desjardins (matricule 9362 98 9981, lot

4652807) soit accélérée afin d'aider la propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil :

- Accepte la cession de terrain pour 1\$, après que la cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu les permis nécessaires et d'avoir effectué tous les travaux de démolition de sa résidence, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec.
- Autorise le maire et la directrice générale à signer tous les actes d'acquisition dudit terrain vacant requis pour donner suite à la demande.

Cette autorisation est valable tant et aussi longtemps que le décret 403-2019 demeure en vigueur et sous réserve de toutes autres conditions qui pourraient s'ajouter ou modifier le décret 403-2019, étant entendu que la propriétaire du terrain concerné devra rencontrer toutes les exigences qui y sont prévues.

Adoptée à l'unanimité

15. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY POUR LA DEMANDE DE RÉPARATION POUR LE PONT BURNS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

2020-04-051

ATTENDU QUE tel que stipulé dans la résolution no. 2020-03-033 de la municipalité de Mulgrave-et-Derry, le pont Burns (No. 05629) situé sur le chemin Burns dans le secteur Mulgrave de la municipalité est à risque d'être sérieusement endommagé par les inondations;

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique (MSP) a noté aux dernières inondations du printemps 2019, que le niveau du pont était trop bas et que les risques d'inondations de ce dernier étaient prononcés à risque de se faire emporter ;

ATTENDU QUE les inondations peuvent rendre le pont inutilisable et cela a pour effet d'isoler une bonne partie de la population de Mulgrave-et-Derry ainsi que la population de Mayo habitant le long du chemin Rivière-Blanche;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET** résolu **QUE** ce conseil appuie la municipalité de Mulgrave-et-Derry dans sa demande officielle de faire la reconstruction du pont Burns no. 05629, pour ainsi rehausser, stabiliser et refaire la structure pour que le pont soit en mesure d'accepter les charges des camions et les services d'urgence ainsi que les autobus scolaires.

Adoptée à l'unanimité

16. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-04-052

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **QUE** la séance soit levée.

21 h 09

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire